

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 29 mars 2012

L'an **deux mille douze le vingt neuf mars**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2012

Présents : M. Yves d'Amécourt, M. Benoît Puaud, M. Patrick Barrière, M. Pierre Tomada, Mme Sandrine Combefreyroux Mme Marie-José Lawther, Adjoints, M. Rémi Ballarin, M. Gilles Bussac, Mme Ghislaine Curoy, Mme Sandrine Dèche, M. Philippe Laveix M. Guy Latorre M. Claude Lumeau, Mme Françoise Mery, Mme Sylvie Panchout, Mme Annette Quebec. M. Jean-Paul Souan.

Absents ou excusés : M. Luc Hérault (pv à Yves d'AMÉCOURT), M. Serge Maurin.

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu de la séance du 23 février 2012 et si des remarques sont à formuler.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Ghislaine CUROY est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

- 8 – «Rue Nouvelle » acquisition du terrain par Gironde Habitat
- 9 – Porte Saint Léger – réception des travaux
- 12 – Questions diverses – élections 22 avril - et diagnostic archéologique

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

A - PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION

Monsieur le Maire demande à Monsieur Benoit PUAUD de présenter les résultats de l'exercice 2011 de la commune et des budgets annexes et se retire de l'assemblée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

Compte administratif principal

Résultat reporté		28 804.84 €	227 541.48 €		227 541.48 €	28 804.84 €
Opération de l'exercice	1 470 429.39 €	152 989.92 €	1 267 566.66 €	934 266.29 €	2 737 996.05 €	3 087 256.21 €
TOTAUX	1 498 781.12 €	181 794.76 €	1 495 108.14 €	934 266.29 €	2 965 537.53 €	3 116 061.05 €
Résultat de Clôture	- €	683 013.64 €	560 841.85 €	- €	- €	150 523.52 €
Restes à réaliser			349 596.85 €	228 275.50 €	349 596.85 €	228 275.50 €
TOTAUX CUMULES	- €	683 013.64 €	910 438.70 €	228 275.50 €	349 596.85 €	378 799.02 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	683 013.64 €	682 163.20 €	- €	- €	29 202.17 €

Service de l'Assainissement

Résultat reporté		56 837.59 €		259 024.87 €	- €	315 862.46 €
Opération de l'exercice	193 630.27 €	170 316.10 €	72 502.29 €	99 740.92 €	266 132.56 €	270 057.02 €
TOTAUX	193 630.27 €	227 153.69 €	72 502.29 €	358 765.79 €	266 132.56 €	585 919.48 €
Résultat de Clôture	- €	33 523.42 €	- €	286 263.50 €	- €	319 786.92 €
Restes à réaliser			9 400.00 €		9 400.00 €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	33 523.42 €	9 400.00 €	286 263.50 €	9 400.00 €	319 786.92 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	33 523.42 €	- €	276 863.50 €	- €	310 386.92 €

Régie des Transports

Résultat reporté		- €	- €	26 129.93 €	- €	26 129.93 €
Opération de l'exercice	47 700.74 €	18 618.71 €	13 406.89 €	18 371.00 €	61 107.63 €	36 989.71 €
TOTAUX	47 700.74 €	18 618.71 €	13 406.89 €	44 500.93 €	61 107.63 €	63 119.64 €
Résultat de Clôture	29 082.03 €	- €	- €	31 094.04 €	- €	2 012.01 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	29 082.03 €	- €	- €	31 094.04 €	- €	2 012.01 €
RESULTATS DEFINITIFS	29 082.03 €	- €	- €	31 094.04 €	- €	2 012.01 €

CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes

Résultat reporté	- €	85 642.43 €	227 541.48 €	285 154.80 €	227 541.48 €	370 797.23 €
Opération de l'exercice	1 711 760.40 €	2 341 924.73 €	1 353 475.84 €	1 052 378.21 €	3 065 236.24 €	3 394 302.94 €
TOTAUX	1 740 112.13 €	2 427 567.16 €	1 581 017.32 €	1 337 533.01 €	3 292 777.72 €	3 765 100.17 €
Résultat de Clôture	- €	687 455.03 €	243 484.31 €	- €	- €	472 322.45 €
Restes à réaliser	- €	- €	358 996.85 €	228 275.50 €	358 996.85 €	228 275.50 €
TOTAUX CUMULES	- €	687 455.03 €	602 481.16 €	228 275.50 €	358 996.85 €	700 597.95 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	687 455.03 €	374 205.66 €	- €	- €	341 601.10 €

Monsieur le Maire informe les membres que le compte de gestion de Madame la trésorière est conforme ; il reflète les comptes administratifs.

M. le Maire soumet donc à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à dix huit voix pour, le compte de gestion 2011

Monsieur Puaud présente les résultats de l'exercice 2011 de la commune et des budgets annexes alors que Monsieur le Maire se retire de l'assemblée :

Monsieur Puaud commente chaque budget par chapitre en fonctionnement et les principales réalisations en investissement.

S'agissant de la commune, le résultat cumulé est de **29 202,17 €** ; les investissements réalisés en 2011 portent sur :

- les missions d'étude et travaux en cours (PLU),
- les travaux de restructuration de la mairie et de réhabilitation des Portes fortifiées,

- l'acquisition de terrains (Rue Nouvelle dans la Bastide)
- les travaux d'éclairage public et d'aménagement paysager
- l'acquisition de véhicules et d'outillages pour le service technique
- le remplacement de mobilier d'une classe à l'école élémentaire
- la fabrication de pied en fer forgé pour l'équipement de bancs publics fabriqués par le menuisier du service technique
- les travaux en régie (réalisés par le service technique communal) de réfection de l'église de Puch, de changement des menuiseries du club du 3^{ème} âge, des travaux dans les écoles,

S'agissant du service de l'assainissement, le résultat cumulé est de 310 386.92 €

Une enveloppe constituée permettra de financer entre autre projet la mise en séparatif du réseau d'assainissement le long de la route de La Réole à laquelle s'est engagée la municipalité en 2007 auprès du service de la Police de l'eau - 120 000 € environ sont à prévoir pour cette opération – ainsi que le projet d'installation d'une station pour le traitement des eaux à Roussillon (une station utilisant la phyto-remédiation est envisagée de type « bambousaie ») et la réalisation d'un bassin d'orage à coté de la station d'épuration communale, afin de recueillir les premières eaux de pluie en cas d'orage.

S'agissant de la régie des transports, le résultat cumulé est de 2 012.01 €.

Monsieur le Maire rappelle également que le bus est mis à disposition des associations locales et des établissements scolaires avec son chauffeur contre remboursement des frais de carburant et du temps passé par le chauffeur, permettant ainsi nombre de sorties qui ne se faisaient pas auparavant. Ce service mis en place dès 2008 est très utilisé et c'est une très bonne chose pour les associations, le collège et les écoles.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et le Conseil Municipal, le CM délibère sur les résultats de l'exercice 2011 de la commune et des budgets annexes du service de l'assainissement et des transports.

Le conseil municipal approuve, à dix huit voix pour, les comptes administratifs 2011 de la commune, de la régie des transports et du service assainissement.

B - AFFECTATION DES RESULTATS

Procédure d'affectation du résultat de fonctionnement : l'excédent de la section de fonctionnement est utilisé pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, fonction des opérations d'investissement réalisées.

Le résultat 2011 du budget communal est affecté comme suit :

Monsieur le Maire indique que l'épargne brute constituée en 2011 est de 647 009.68 €.

En 2010 a eu lieu le 1er versement de taxes par TIGF à la Communauté des Communes.

En 2011, a lieu pour la première fois pour la commune le reversement de la compensation par la Communauté de Commune du Sauveterrois.

En 2012, la commune touche désormais la totalité des recettes liées à l'installation de TIGF sur le territoire communal.

Le résultat 2011 du budget communal est affecté comme suit à dix huit voix pour.

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	1 470 429.39	2 152 989.92
résultat 2011		682 560.53
Report excédent 2010		28 804.84
Résultat cumulé de fonctionnement 2011		711 365.37
Section d'investissement		
	1 267 566.66	934 266.29
résultat 2011	- 333 300.37	
Report solde d'exécution 2010	- 227 541.48	
Résultat d'investissement cumulé 2011	- 560 841.85	
restes à réaliser 2011	349 596.85	228 275.50
soldes RAR 2011	- 121 321.35	
Besoin de financement de la section d'investissement	- 682 163.20	
Affectation du résultat 2011		
Résultat cumulé SF		711 365.37
Besoin de financement SI	- 682 163.20	
Affectation du résultat au 1068 en section d'investissement BP 2011		682 163.20
Excédent reporté au 002 SF		29 202.17
Résultat reporté au 001 SI		- 560 841.85

C - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, comme depuis le début du mandat, de ne pas augmenter les taux d'imposition. Monsieur le Maire envisage si le Conseil Municipal en est d'accord, de maintenir cette position jusqu'à la fin du mandat.

Montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifiées pour l'exercice 2012 : On constate que la loi de finances 2012 a revalorisé de **1.8%** les valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de **524 870 €** soit de **2.1 %** supérieur à celui de 2011.

Cette augmentation des bases est le résultat notamment du travail réalisé par la commission locale des impôts directs, par l'augmentation du foncier bâti acquitté depuis deux ans par TIGF et par les 73 permis de construire accordé sur la commune depuis 2008.

Ainsi, seules les bases augmentent générant ainsi une augmentation de produit attendu.
Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation des taux et de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2007 comme annoncé pendant la campagne électorale.

Les taux sont ainsi proposés au Conseil Municipal qui en délibère :

TAXES	2012
Taxe d'habitation	11.12
Taxe foncière bâti	16.77
Taxe foncière non bâti	61.33

Le conseil municipal, par dix huit voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes directes locales et adopte les taux qui suivent pour l'année 2012.

D - PRESENTATION DE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

- **Régie des transports**

Vote du budget primitif 2012

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2011. Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre du budget principal est de 44 751.45 € (2011 : 29 082€ et 2012 : 15 669.45€).

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.
Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de 64 251.45 €
- en section d'investissement à la somme de 35 583 €

Le capital restant dû de la dette au 1er janvier 2012 correspondant à l'acquisition du bus scolaire est de 60 660.94 € pour un capital emprunté de 99 000 €.

L'annuité de l'exercice est de 14 075.99 € et le montant de l'amortissement de 4 489 € par an.
Pour un parfaite lisibilité de ce service, Celui-ci compte le remboursement au budget principal d' ½ traitement annuel du chauffeur soit 12 136.92€.

Il s'agit d'un service de transport scolaire communal gratuit pour les familles.

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2012 de la régie des transports à dix huit voix pour.

- **Service de l'assainissement**

Vote du budget primitif 2012

Section de fonctionnement : Les crédits ouverts au budget annexe de l'assainissement ont été reconduits selon les consommations 2011.

Les crédits mobilisés en section d'investissement en prévision de programme de travaux sont de l'ordre de 244 972.55 €. Auxquels s'ajoute une enveloppe de 20 000 € pour des besoins en matériel.

Sont également inscrits, les crédits nécessaires au financement du diagnostic réseau et de l'hydro curage (nettoyage) du réseau.

Il est proposé de ne pas augmenter la redevance d'assainissement. Cette redevance, comme les taux d'imposition, n'a pas été augmentée depuis 2008.

Principaux investissements 2012 :

- Acquisition d'un terrain (50 000€) pour l'installation d'un « bassin d'orage » afin de récupérer les eaux de pluie polluées par l'assainissement à la suite d'un orage en raison du réseau « unitaire » en place qui collecte à la fois les eaux de pluie et les eaux usées.

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'assainissement du quartier de Roussillon et de séparatif sur la route de la Réole, puis leurs réalisations

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 225 563.84 €
- en section d'investissement à la somme de 393 949.33 €

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2012 du service de l'assainissement à dix huit voix pour.

- **Budget principal**

Vote du budget primitif 2012

Les points essentiels des **sections de fonctionnement et d'investissement** sont commentés.

Charges à caractère général : reconduites sur la base des crédits consommés l'an passé.

Charges de personnel (850 000 €): La prévision correspond à la charge de l'année 2011 comprenant les évolutions des effectifs et la prise en charge des traitements des agents assurant le remplacement des titulaires en arrêt de maladie, en temps partiel thérapeutiques ou en disponibilité.

Ce compte est à rapprocher de celui des atténuations de charges (117 000 €) (chapitre 013) qui enregistre les remboursements des organismes d'assurance et la participation de l'Etat dans le cadre du financement des Contrats d'Insertion (Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi que la commune a décidé de souscrire en cette période de crise pour aider les ayants droits, et qui sont financés entre 70 % et 85 % par l'Etat).

Il est à noter, aussi, qu'une partie des charges de personnel sont reprises à l'investissement dans la mesure où les services techniques réalisent de plus en plus de travaux pour la commune (travaux en régie), ainsi que pour le compte du CCAS, dans le cadre de l'entretien des logements de la Résidence des Personnes Agées. Il est très important que les services complètent des fiches travaux, afin que la main d'œuvre puisse être valorisée et que ces travaux soient immobilisés lorsqu'il y a lieu, ce qui permet de bénéficier du fonds de compensation de la TVA sur les achats liés à ces travaux d'investissement.

Subventions communales aux associations (49 411 €): les subventions aux associations à caractère social et de solidarité entre les générations sont prises en charge par le CCAS dont le budget sera voté le jeudi 5 avril 2012. Les subventions, étudiés en « commission finances » du Conseil Municipal sont ainsi proposées :

La municipalité souhaite une nouvelle fois participer et encourager la dynamique associative sur la commune, aussi :

Séance du 29 mars 2012

- L'effort est reconduit en 2012 (16 000 €) pour la subvention au Comité d'Animation Culturelle pour le 41ème anniversaire de la fête des vins, le théâtre salle St Romain, à la prise en charge par cette association des « Conférences de Tante Solange », et de l'organisation des fêtes médiévales.
- La subvention aux Amis de la Bastide (500 €), correspondant à l'organisation du salon du livre et des brocantes
- La subvention à l'association « La Piscine » comprend 500 € pour l'organisation du bal du 14 juillet.
- La municipalité a décidé de verser 500 € à l'ACCA et à la « Truite Sauveterrienne » pour les actions qu'ils ont engagées en faveur de la défense de l'environnement et du développement durable.
- La subvention de 1500 € à « Parallèle Attitude Diffusion » correspond à l'organisation du festival « Ouvrir la Voix »
- La subvention de 700 € pour le CHAEM s'inscrit dans le cadre de l'organisation du championnat de France en 2012
- L'année 2012 est aussi l'occasion de faire renouer Sauveterre avec le cyclisme, aussi, nous participerons à hauteur de 3400 € pour Prix Fouchy et 1350 € pour le Tour des Ecoreuils

CCAS : pour la première fois depuis 2008, une subvention d'équilibre de 38 515.19 € va être versée au profit du CCAS. Le CCAS continue en outre à reverser à la commune la part des traitements des agents communaux affecté au service de la restauration collective gérée par le CCAS.

Programme des investissements 2012

Point sur ce programme d'investissement 2012 :

- Des opérations sont en cours de réalisation :
 - La fin des travaux de restructuration de la mairie
 - La fin de la phase 2 du plan triennal 2008-2010 de restauration de la Porte Saint Léger.
 - La révision du Plan d'Occupation des Sols, valant Plan local d'urbanisme,
 - Le diagnostic des réseaux d'assainissement et nettoyage du réseau
- D'autres sont en préparation et seront engagées sous peu, notamment :
 - Les travaux dans l'immeuble de la poste afin de créer un musée des Bastide dans la cave, de réhabiliter l'agence postale au RDC et de créer 4 logements de type T2 accessibles au PMR aux étages 1 et 2
 - La rénovation de l'église Notre Dame (clocher, chauffage, carrelage...)
 - Le projet de création d'une Maison de santé rurale pluridisciplinaire
 - La réalisation d'un diagnostic sur la consommation énergétique de nos bâtiments communaux
 - La réalisation d'un diagnostic d'accessibilité de nos ERP (établissements recevant du public) communaux
 - La réfection de voirie et de chemins ruraux,
 - La transformation de l'actuelle Mairie (ancien OTSI) en médiathèque
 - L'acquisition de matériel (poste de soudure, alarme, bétonnière, lame de déneigement...) pour le service technique

Certains projets feront l'objet d'une inscription ultérieure au budget dès lors que les demandes d'aide auront été accordées.

Il est important de préciser concernant l'ensemble de ces budgets certains éléments de constat, 4 ans après le début du mandat:

- Les taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) n'ont pas augmenté depuis 2008,
- Le prix des loyers des logements de la RPA n'a pas été augmenté depuis 2008 (CCAS)
- Le prix des repas à la cantine n'a pas augmenté depuis 2009

Séance du 29 mars 2012

- Le tarif de l'assainissement a également été maintenu.

- Et la dette consolidée de la commune diminue (commune + CCAS + budgets annexes). Elles étaient au total de près de 3 Millions d'€uros fin 2008 (2 984 999.08 €).

Investissements_2012_31546 (2).xls - 30/05/2012 - 09:58

OPERATION	COMPTES		DESIGNATIONS	TTC	MONTANT	TOTAL PREVISIONS
				engage	Propositions COMMISSIONS	TTC
	2111					
	2112					
	202	URB	Fonds PLU		13 815	13 815
	2031	DAT	Diagnostic Energétique Bâiments		15 000	15 000
	2031	maison amie	Etude de faisabilité maison de santé		5 000	5 000
		ERP	Diagnostic accessibilité		20 000	20 000
	2031	EP	Diagnostic Edifice Public		5 000	5 000
			non affecté		-	58 815
					58 815	58 815
011	2313	MAI	Déplacement tête telecom mairie			
011	2153	MAI	matériel informatique (ord. Bâ + LOGICIELS-Périsco et urba)	4 000	2 000	6 000
011	2134	MAI	Mobilier mairie		10 000	4 000
011	2184	BIB	Prustaut	1 000		1 000
	2181	BIB	Accessoir. harmonisation local			35 000
011	21316	URB	Acquisition Halle	210 000		210 000
	2188	TEC	Alarme atelier		1 400	1 400
011	2188	TEC	Poste à souder(1730,50 €)		2 070	2 070
011	2188	TEC	scie circulaire (545 €)		771	771
011	2188	TEC	visseuses (1050 € ht)		1 256	1 256
011	2188	TEC	Bétonnière (650 € ht)		777	777
011	2188	veh	tracteur		15 000	15 000
	2188	TEC	Scie à onglet		1 400	1 400
011	21578	lec	lots de déneigement (2500 Ht)			2 950
011	21578	TEC	Senex (3790€) - occasion		4 533	800
011	2188	TEC				
	2184	mai	Armoire armoire		4 500	4 500
	2181	mai	Aménagement local archives		10 000	20 000
011	2313	MAI	travaux reconstruction mairie	113 320	137 351	205 671
		TOTAL D11	Mairie/bar administrat/public/annexes municipaux	328 320	191 058	512 336
		POSTE	Travaux (trav +SPR+CT)		688 108	688 108
012	2513	POSTE	travaux immeuble de la poste (MDC)	4 575	19 800	53 375
		PAI	Travaux Immeuble 43 et 43 bis St Léger		15 000	15 000
		TOTAL D12	Mairie/bar administrat/public/annexes municipaux	4 575	137 908	757 484
012	3000	cin	restructuration cinéâtre		1 172	1 172
013	2313	PORT	Restauration portes fortifiées St Léger - aug 2009	50 000	10 000	60 000
		port	Restauration portes fortifiées St Romain - LA FONT (pié)			
013	2313	EG1	Clocher Eglise		498 414	498 414
013	2313	EG1	diagnostic Eglise Notre Dame			
		Total D13	Patrimoine protégé	51 172	508 414	557 588
014	2313	de	Plafonds 3 classes		3 000	3 000
014	2188	FLF	Mobilier		36 300	36 300
		FLF	Porte Ecole Frénaix Principale		3 700	3 700
014	2184	ELE	Mobilier classe		5 000	5 000
		Total D14	écoles communales	-	48 000	48 000
016	21318	MO	travaux revêtement bicouche devant tribune stade lionard		2 900	2 900
		Total D16	installations sportives	-	2 900	2 900
017	2151	CARD	Aménagement du bourg			
		Total D17	aménagement de bourg 777	-	-	-
018	21668	VOI/Rezeaux defense	grds travaux bornes à incendie	13 603		13 603
			Bâches			
		VOI/Rezeaux	Adventissement eau potable			
018	2151	vo	grds travaux voirie rurale 2012		45 000	45 200
018	21634	FACE	Fondation FRCG face 2011 FB rbt poste Cluchard/Edaag hors tra		2 616	2 616
018	21634	FACE	on PROG face 2011 FC Effacement Porte St Romain-journaline (Soleig hors tra)			
018	2151	VOI	aménagement ronds-points St Léger		5 000	3 800
018	2151	VOI	aménagement place du 19 mars 1962 (enquai 2011)		11 500	11 500
018	21634	EP	installations points éclairage public(sandilabre place 19 mars)		2 510	2 510
018	21571	vo	aménagement du Parc de la mairie	3 200		3 200
018	2151	vo	Panneaux entrées bordée		8 000	8 000
		Total D18	voiries/rezeaux/ep	16 883	74 628	91 519
019	2152	ACC	praises chaine		6 000	6 000
019	2184	ACC	pad de banc fermante (8 pads)		4 000	4 000
019	2152	acc	Illuminations filaire - Filas guillemet chemin de ronde		3 208	3 208
019	2152	ACC	Illuminations filas Bourge St Léger, St Romain - Puch		4 000	4 000
019	2120	play	Are de Jeux		1 000	1 000
019	2121					
019	2121	ACC	plantations aménagement paysager(2011)	2 313	3 500	5 813
		Total D19	Aménagement paysager Espaces Verts	2 313	15 708	24 021
7227	21316D40		Travaux en régie (mairie de sente)		25 000	
			INVESTISSEMENTS 2012	403 272	1 680 430	2 052 660

Gestion de la dette :

Le capital de la dette du au 1er janvier de l'année pour le budget de la commune seul, s'élève à la somme de 1 268 208.26 €. Elle était de 1.302.135,79 € au démarrage du mandat. Aussi, la commune investit tout en diminuant la dette, et sans augmenter les taux d'imposition.

Retour au budget prévisionnel :

Il convient de noter qu'il s'agit là d'un budget prévisionnel affecté de deux emprunts d'équilibre :

- 510 436.97 € pour les travaux de l'immeuble de la Poste, s'équilibrant à terme avec les loyers de la Poste et des 4 logements
- 321 663.32 € correspondant à la TVA sur les investissements que la commune récupérera dans 2 ans (FCTVA)

En matière de contributions directes, la règle en vigueur sur la commune de l'exonération de taxe foncière sur le foncier bâti pendant les deux années qui suivent la construction d'une nouvelle maison mérite d'être étudiée. Les lotissements qui se construisent à Sauveterre et l'aménagement de nouveaux quartiers vont générer de nouvelles dépenses pour la commune en termes d'entretien et d'équipement. Il y a lieu de mesurer l'impact de cette mesure et de s'interroger sur son maintien avant la fin de l'année 2012.

Le Conseil Municipal doit désormais se prononcer sur les budgets primitifs de la commune et des services annexes qui viennent d'être présentés.

Le budget 2012 de la commune présenté est adopté par le Conseil Municipal à dix huit voix pour.

Il est rappelé que, comme chaque année, la population sera tenue informée de ces choix budgétaires via un numéro spécial des Echos des Cités qui sortira prochainement, au mois d'avril 2012.

2 – RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Monsieur le maire fait le point sur les travaux de restructuration de la mairie et signale qu'un constat d'huissier a été établi en date du 05 mars dernier. Ce constat a été demandé en raison des difficultés rencontrées avec l'entreprise ANNEREAU lot 1 « Gros œuvres » pour l'avancement et la finition des travaux.

Malgré le retard, un déménagement est prévu pour la dernière semaine de juin 2012.

3 – COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SAUVETERROIS

La Communauté des communes a le projet de satisfaire aux objectifs des accords de Kyoto, repris par le Grenelle de l'Environnement.

Monsieur le Maire expose :

« Il s'agit, d'ici 2020, de produire 20% de l'énergie sur notre territoire, à partir d'énergie *renouvelables*.

Cet objectif sera atteint à travers 3 projets :

- un projet réalisé : la mise en place d'une filière bois-énergie sur le territoire ; les copeaux de bois, réalisés à partir de bois qui étaient jusqu'alors inutilisés, sont produits par Castelmoron bois (Bruno Clincon) et utilisés dans des réseaux de chaleur à Pellegrue, La Réole, Saint Pierre d'Aurillac, Gironde sur Dropt, etc ...

- un projet en cours : la mise en place d'une ferme photo voltaïque sur la commune de Gornac, qui produira l'électricité de 3000 personnes (hors chauffage), l'enquête d'utilité publique est favorable, l'appel d'offre est en cours;

- un projet à venir : le positionnement de 5 éoliennes, capables de produire l'électricité de 9000 personnes (hors chauffage);

Sur ce dernier projet, la CDC est en partenariat avec la société ABOWIND qui a mesuré le vent pendant plus d'un an sur le territoire (à Mourens).

4 zones potentielles de développement de l'éolien ont ensuite été identifiées.

Celle située sur les communes de Mauriac, Blasimon et Cleyrac, nous semblait la plus opportune. Mais 2 des 4 propriétaires concernés ont décliné le projet.

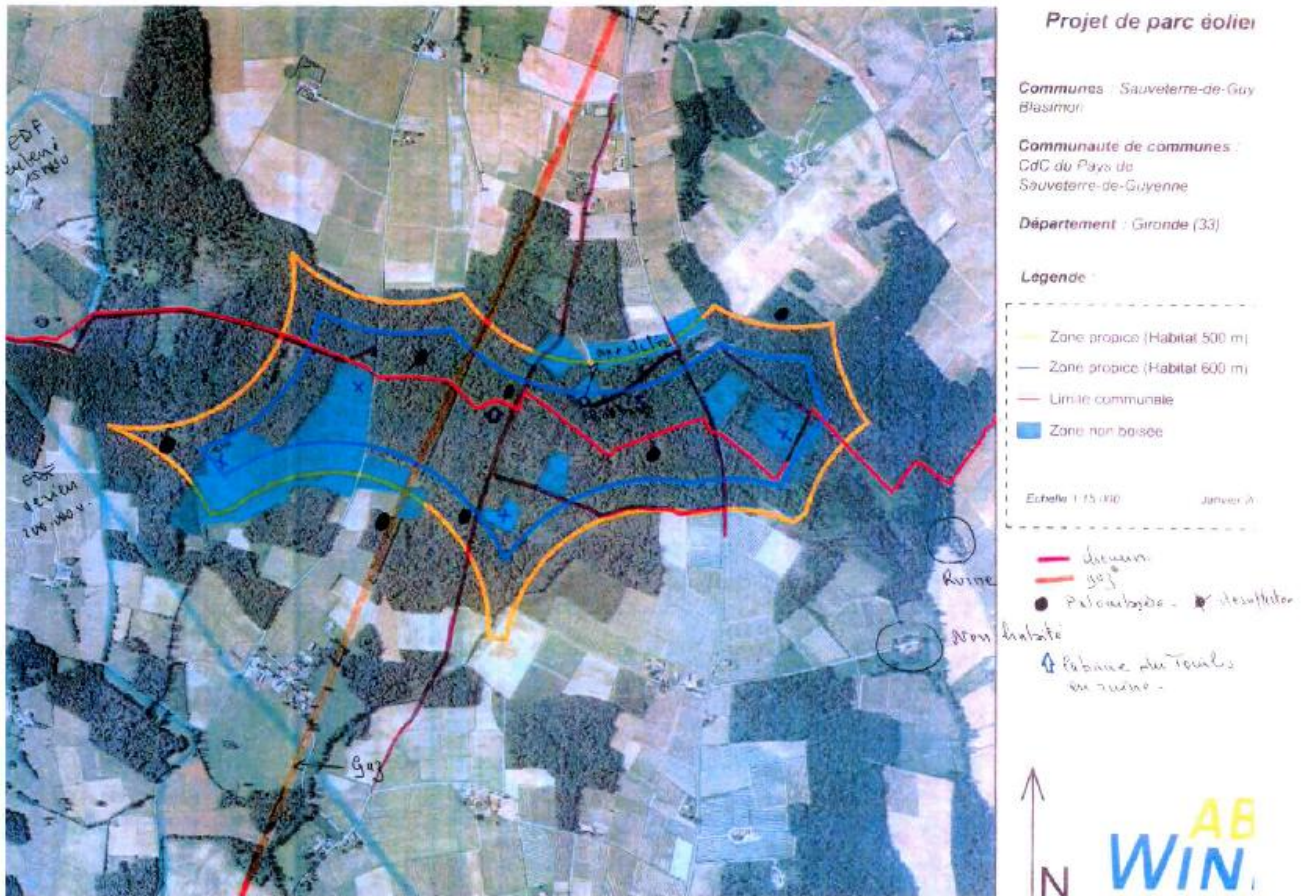
Celle située aux confins des communes de Sauveterre et de Frontenac, n'est pas en totalité sur la CDC.

Celle située dans la forêt de Rauzan, sur la commune de Blasimon, est intéressante, mais les retombées financières reviendraient au groupe IMERIS qui exploite là, la carrière d'argile. Le souhait de la CDC est que les retombées financières (loyers) reviennent au local.

Il reste donc la zone située aux confins de la commune de Sauveterre et celle de Blasimon, au lieu dit "Bois de Beaulieu" (carte jointe).

Nous sommes en train d'étudier cette possibilité d'implantation, à plus de 500 mètres des maisons (option 1), voire, à plus de 600 mètres (option 2). Le Maire de Blasimon et moi même avons signé un courrier autorisant ABOWIND à travailler sur le parcellaire pour identifier tous les propriétaires. Les Présidents des ACCA de Sauveterre et Blasimon sont associés à la réflexion.

Vous trouverez ci-joint la carte de la zone. Je vous propose d'en parler au prochain Conseil Municipal en "questions diverses". Une réunion publique aura lieu sur ce sujet **le mardi 3 avril à Blasimon, à 20h30**, dans le cadre de la semaine du développement durable. »



Une invitation sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Le souhait de la CDC avec ABOWIND, est de créer une structure (société ou coopérative) de production d'énergie dans laquelle les collectivités locales, les habitants, et tous les investisseurs qui le souhaitent pourront être actionnaires.

4 – PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait d'instituer à compter du 1^{er} mai 2012 l'indemnité d'exercice des missions en faveur des personnels titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois ou grades désignés ci après, dans les conditions fixées par le décret et l'arrêté du 26 décembre 1997 susvisés.

Filière administrative : adjoint administratif 2^{ème} classe.

Le crédit global nécessaire au paiement des indemnités est égal au montant moyen de référence défini par la réglementation en vigueur multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels.

Le montant individuel est égal au montant de référence affecté d'un coefficient pouvant aller jusqu'à 3 selon les critères suivants :

- Responsabilité
- Technicité particulière
- Charges de travail

Selon les critères susvisés, le Maire fixe les attributions individuelles, à sa libre appréciation et dans la limite des crédits autorisés, par modulation des coefficients

Séance du 29 mars 2012

L'indemnité d'exercice des missions est versée mensuellement. Les revalorisations réglementaires sont automatiquement appliquées aux montants susvisés.

Le Conseil Municipal, décide, d'instituer l'indemnité d'exercice des missions au bénéfice des agents titulaires relevant des cadres de la collectivité à dix huit voix pour.

Monsieur PALEM distribue bénévolement le journal de Sauveterre depuis 4 ans. Monsieur le Maire fait part du souhait exprimé par le conseil de prévoir un contrat occasionnel avec Monsieur Joël PALEM, pour la distribution de l'écho des cités.

Le conseil approuve cette proposition à dix huit voix pour.

5 – SDCI

Monsieur le Maire fait part de la procédure de fusion de plusieurs syndicats mixtes de bassins versants et d'un syndicat intercommunal

- Le SI mixte d'aménagement des eaux des bassins versants de l'Engranne et la Gamage.
- Le SI Mixte d'aménagement du bassin versant de l'Escouach
- Le SI d'assainissement et d'aménagement de l'espace rural du bas canton de Pujol
- Le SI d'aménagement des eaux des bassins versants de la Durèze et de la Soulège
- Le SI du bassin versant de la Misère

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à dix huit voix pour, au projet de fusion de ces syndicats, puis pour l'extension du nouveau syndicat aux communes du bassin versant de la Vignague.

Monsieur le Maire rappelle que de disposer d'un SIBV pour la Vignague faisait partie du projet de la municipalité pour cette mandature.

6 – JURYS D'ASSISES 2013

Le conseil municipal procède au tirage du sort des jurés d'assises pour 2013.

Les personnes suivantes ont été désignées :

Madame Nathalie LEGLISE
Monsieur Pierre WEBER
Monsieur Daniel ROBERT

7 – PROJET MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'une maison médicale dans les locaux du logement de la trésorerie. L'architecte, Christian PRADAL, a été consulté pour l'étude de l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire dans l'ancien logement du trésorier.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à dix huit voix pour, et désigne Monsieur Christian PRADAL, architecte, pour l'étude de ce projet.

Le souhait de la municipalité est de réaliser les travaux en régie municipale.

8 - « RUE NOUVELLE »

Monsieur le Maire rappelle le projet de la « Rue Nouvelle », de la création de 16 logements en centre-ville et de la proposition de la commune faite à Gironde Habitat pour l'acquisition du terrain.

Monsieur le Maire fait part de la réponse de Gironde habitat qui se porte acquéreur du terrain pour la somme de 90 000 €, d'ici la fin de l'année 2012, et programmation en 2013 pour la réalisation d'une opération de 16 logements locatifs aidés.

Gironde Habitat rétrocédera ensuite les VRD, d'une valeur de 110 000 € à la commune.

Le service des domaines ont donné son accord.

Monsieur Rémy BALLARIN demande si la commune pourra émettre un avis sur la conception du quartier. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

9 – PORTE SAINT LEGER

Monsieur le Maire signale que les travaux de la Porte St Léger sont terminés.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Rachat d'un local communal par la commerçante qui l'occupe

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la commerçante locataire au 4 place de la république, dans lequel elle évoque le projet de racheter notre local.

Une proposition sera faite après estimation des domaines, qui seront prochainement sur sauveterre pour différentes estimations.

Le conseil municipal donne son accord de principe sur la vente de cet immeuble « puisque la commune, par ailleurs se porte acquéreur d'autres immeubles »

- 1% culturel

Lorsqu'une commune construit ou restaure un bâtiment public, elle se doit de consacrer 1% de son budget à la réalisation d'une œuvre d'art. C'est ce qu'on appelle le 1% culturel

Il y a très peu de contrôle sur la mise en œuvre de cette règle. Toutefois, il est proposé de consacrer 1% du budget de restauration de la Mairie à la réalisation d'une œuvre.

Monsieur le Maire propose à une illustration de Monsieur GLOWCZAK

Madame Marie José LAWATHER, se propose d'étudier d'autres propositions pour la réalisation du 1% culturel

- Pays Haut Entre deux Mers

Monsieur le Maire rappelle l'opération Collective de modernisation engagée par le Pays Haut Entre deux Mers vise à soutenir les projets d'investissement des entreprises commerciales, artisanales et des services du territoire. Les chefs d'entreprise intéressés peuvent contacter le Pays haut Entre deux Mers.

- Bibliothèque municipale

Madame Sandrine COMBEFREYROUX donne le bilan 2011 de la bibliothèque, durant l'année diverses animations, portes ouvertes, animations, revues de presse ont été entreprise ainsi qu'un « désherbage », une bonne gestion a permis une augmentation d'adhérents.

- Syndicat des eaux de Rauzan

Monsieur Benoit PUAUD fait part du rapport de qualité du syndicat des eaux de Rauzan pour l'année 2011.

- Bilan annuel EDF

Monsieur le Maire fait part du bilan annuel des consommations et dépenses de la commune.

- « flavescence dorée »

« L'arrêté ministériel du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la Flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rend obligatoire, sur tout le territoire français, la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son agent vecteur, la cicadelle Scaphoideus titanus. C'est dans ce cadre que le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la vigne (GDON) des Bordeaux a été créé le 12 septembre 2011. Le territoire du GDON, sur 343 communes, représente environ 75 000 ha de vignes. Ce groupement intercommunal prend en compte votre commune.

Un GDON se conforme aux méthodes de lutte préconisées par le Service Régional de l'Alimentation (SRAI). Il est chargé d'assurer l'exécution des mesures prescrites en la matière par les arrêtés ministériel et préfectoral. Il permet d'adapter le nombre de traitements insecticides au contexte local et de prospector le vignoble avec l'autorisation du ministère de l'Agriculture de pénétrer sur les parcelles de vigne. Pour cela, les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) suivants ont adhéré au GDON des Bordeaux : Bordeaux et Bordeaux Supérieur, Sainte-Foy Bordeaux, Côtes de Bordeaux Saint-Macaire, Premières Côtes de Bordeaux et Cadillac, Union des Côtes de Bordeaux sections Cadillac Côtes de Bordeaux et Blaye Côtes de Bordeaux, Fronsac, Entre-deux-Mers, Liqueureux section Sainte-Croix-du-Mont.

Pour lutter contre cette maladie, plusieurs actions conjointes doivent être mises en œuvre. Tout d'abord, prospector le vignoble pour trouver les ceps atteints et les faire arracher par les viticulteurs. Ensuite, réduire considérablement la population de l'insecte vecteur par l'application d'insecticides. Pour vérifier l'efficacité de ces traitements, un réseau de pièges jaunes est mis en place dans le vignoble.

A l'occasion de la campagne de prospection 2011 (de début août à début octobre), 7 000 ha ont été prospectés sur 35 communes par des équipes spécialement formées.

Les ceps à arracher sont identifiés par un marquage au pied et au poteau de bout du rang à la peinture rose, orange ou rouge. L'arrachage doit être effectué avant le 31 mars de l'année suivant la prospection. A l'échelon départemental, l'arrêté préfectoral étend la lutte au bois noir, autre jaunisse à phytoplasme de la vigne.

En 2012, la prospection sera poursuivie sur 7 000 ha et sur un maximum de parcelles déclarées contaminées par la flavescence dorée en 2011. Une action de piégeage sera mise en place spécifiquement par commune.

Pour vous informer de nos actions, nous vous enverrons une lettre d'information mensuelle ou hebdomadaire (selon la période) par courrier électronique. Elle vous indiquera le nombre de traitements, les lieux et l'avancée de la prospection, les formations proposées aux viticulteurs (reconnaissance des symptômes),... Nous comptons sur votre collaboration pour être des relais d'informations efficaces auprès de vos concitoyens viticulteurs. »

- Elections

Monsieur le Maire fait le point sur la mise en place des permanences des tenues des bureaux de vote pour le 1^{er} tour des élections présidentielles.

- Archéologie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal la nécessité de contacter la DRAC-A (services archéologie) sur l'éventuelle voie d'eau gallo romaine mentionnée sur un plan castral au lieu dit

Séance du 29 mars 2012

« Castagnet », de même que lors du commencement des travaux de la « Rue Nouvelle », les travaux dans le rue St Léger, le Rue du 08 mai 1945 et place de l'Eglise.

- AGENDA

Réunion publique 3 avril 2012 à Blasimon (projet éolien)

Passage 38^{ème} édition tour cycliste de gironde 26 mai 2012

Brocante « Amis de Bastide » 13 mai 2012

Tour des écureuils 27 mai 2012